



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 27 juin 2000 que voici :

EN COMITÉ

Au cours des délibérations des membres du Comité des subsides réunis dans la salle 254 le mardi 27 juin 2000 afin d'examiner le budget des dépenses du ministère de la Consommation et des Corporations, est mise aux voix la version amendée de la motion que M. PRAZNIK a proposée, recommandant au ministre de la Consommation et des Corporations de présenter l'affaire à des conseillers juridiques externes et, par la suite, de faire parvenir le plus tôt possible au Comité l'avis juridique ainsi obtenu. Un vote par oui ou non est tenu, après quoi un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée. Un vote consigné est tenu, et la motion est rejetée. (29-16)

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose :

le rapport annuel du Bureau d'enregistrement des saisies et mises en fourrière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(document parlementaire n° 174)

le rapport annuel de la Commission de réforme du droit pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(document parlementaire n° 175)

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le projet de loi n° 33 — *Loi modifiant le Code de la route et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment and Consequential Amendments Act* —, en indique l'objet et le projet de loi est lu une première fois.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Mercredi 28 juin 2000

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 33.

(document parlementaire n° 176)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. PENNER (Emerson), M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que MM. MAGUIRE, AGLUGUB et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, la somme maximale de deux milliards deux cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cent trente-huit dollars (2 270 289 138 \$), ce qui correspond à trente-huit pour cent (38 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, la somme maximale de vingt millions cinq cent vingt mille dollars (20 520 000 \$), ce qui correspond à trente-huit pour cent (38 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les voies et moyens de mobiliser les crédits à accorder à Sa Majesté.

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ, afin que soient couverts les crédits à accorder à Sa Majesté pour certaines dépenses de la fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, que soit payée sur le Trésor la somme de deux milliards deux cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cent trente-huit dollars (2 270 289 138 \$), ce qui correspond à trente-huit pour cent (38 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session.

Mercredi 28 juin 2000

IL EST DÉCIDÉ, afin que soient couverts les crédits à accorder à Sa Majesté pour certaines dépenses de la fonction publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001, que soit payée sur le Trésor la somme de vingt millions cinq cent vingt mille dollars (20 520 000 \$), ce qui correspond à trente-huit pour cent (38 %) de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau.

Avec le consentement de l'Assemblée et sur la motion de M. le *ministre* SELINGER, le projet de loi n° 46 — *Loi de 2000 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2000* — est déposé et lu une première fois, et il est ordonné qu'il soit présenté immédiatement en deuxième lecture.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* SELINGER propose que le projet de loi n° 46 — *Loi de 2000 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2000* — soit lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* SELINGER, de MM. ENNS, STEFANSON et CUMMINGS, de M^{me} SMITH (Fort Garry) ainsi que de MM. GERRARD et LOEWEN, M. PITURA prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES